



A quand le Prononcé du divorce

Par **maurane**, le **04/02/2016** à **19:12**

bj,en fait demaderesse du divorce :apres une conciliation échouee ,j'ai déjà signé auprès de mon avocat"la lettre d'acceptation de rupture du mariage"au début janvier 2016 et mon ex mari l'avait fait également. Mais suis surpri de recevoir un courrier de mon avocat le 1er fevrier me convocant, toute en me rappelant «qu'après 30mois de non assignation,le divorce devient caduque» ça veut dire quoi svp??

ps:jai joins mon ex au téléphone,il dit qu'il a fait tt le nécessaire auprès de son avocat et ne comprends non plus le courrier de mon avocat.

mon ex et moi n'avons pas d'enfant,ni de bien et ne voulons pas de compensation.